

majorité des voix, s'il y a lieu à rejeter comme membre du cercle toute personne qui s'en serait rendue indigne par sa conduite désordonnée (ivrognerie) ou infraction habituelle à ces constitutions et règlements.

ART. X.—DES ÉLECTIONS.

1. Les élections des officiers se feront chaque année, le premier dimanche de juillet, au bulletin secret et à la majorité absolue des membres présents, pourvu qu'ils forment au moins les deux tiers de tous les membres du cercle.

2. Les mêmes officiers ne pourront être en charge plus de deux années consécutives, à moins qu'ils ne soient réélus par au moins les trois quarts de tous les membres du cercle.

ART. XI.—DES AMENDEMENTS.

1. Il ne pourra être fait aucun amendement aux articles I, II, III des constitutions.

2. Tout amendement aux autres articles des constitutions et règlements ne pourra être fait que sur motion régulière; devra être adopté par une majorité d'au moins les deux tiers de l'assemblée et ne viendra en force qu'après l'approbation de Monseigneur l'archevêque diocésain.

ART. XII.—ORDRES DU JOUR.

1. Lecture des procès verbaux de la dernière séance.
2. Motions régulières.
3. Avis de motions.
4. Conférences—Lectures—Discussions.
5. Proclamation des nouveaux membres.

A. M. D. G.

Je, soussigné, certifie que la présente copie des constitutions et règlements du cercle agricole de Saint-Ignace du Nominique est en tout conforme à l'original vu et approuvé par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa.

Saint-Ignace du Nominique, Canton Loranger,
le 11 février, 1887.

M. MARTINEAU, S. J.
Dir. C. A. St-I. N.

NOS GRAVURES.

Part pour les veaux.—Cette gravure trouve son explication dans l'article de correspondance du présent numéro qui a pour titre : SOIN DES VACHES ET DES VEAUX.

Plans des bâtiments de la ferme expérimentale.—Ces plans sont ceux des bâtiments de la ferme expérimentale de M. Ed. A. Barnard, à Trois-Rivières. Ils sont expliqués dans l'article que nos lecteurs trouveront plus loin, sous le titre : LES BATIMENTS A LA FERME EXPERIMENTALE.

Bilier Cheviot.—Cette gravure représente un beau type de la race rustique de moutons qui paissent sur les collines situées entre l'Angleterre et l'Ecosse.

LES BATIMENTS A LA FERME EXPERIMENTALE.

Pour faire suite aux renseignements donnés lors du premier congrès des cercles, et publiés dans le numéro de mars du *Journal*, j'ai fait faire les trois gravures qui suivent. Ceux qui ont visité la ferme reconnaîtront facilement la partie de ces constructions qu'il me reste à faire. Je les indique d'ailleurs avec précision plus loin.

On se rappellera que ces constructions ne sauraient pas être données comme modèles à imiter par nos cultivateurs en général, puisqu'elles sont d'une nature expérimentale. L'étude que je fais depuis trente ans de cette question est enfin terminée, pour moi et par moi, dans ces constructions. J'ai voulu réaliser une *théorie* que je crois applicable à notre pays. Seul, l'avenir pourra dire en quoi j'ai eu raison ou j'ai eu tort. A chacun de prendre la partie de ces notes qui lui sera utile et de mettre de côté le reste.

Il est donc entendu que je ne pose nullement en modèle, ni pour les constructions, ni pour les cultures. Je vise au contraire à bien me rendre compte des difficultés du présent, afin

d'être en mesure de mieux renseigner les lecteurs du *Journal d'agriculture*, dans ces questions fort complexes et fort multiples, presque inconnues jusqu'ici dans notre province, puisque c'est depuis tout récemment que l'on donne au bétail et à ses produits l'importance qui découle de l'industrie laitière.

Dans mes voyages en Hollande et généralement dans le nord du continent européen, — pays d'industrie laitière par excellence, et pays où l'économie la plus sévère est pratiquée avec une intelligence hors ligne, — j'ai été fort surpris de trouver les constructions rurales toutes sous un même toit, même chez des cultivateurs modèles très à l'aise. On voit là : habitation de ferme, laiterie, fromagerie, écuries, étables, foses à fumier, etc, sous une même couverture de chaume. On ne saurait comprendre comment la propreté et le confort de ces divers habitants peuvent s'allier, même à un si haut degré, sans avoir constaté l'intelligence et les précautions savantes qui se donnent la main pour arriver à un résultat aussi étonnant que parfait.

Dans un climat comme le nôtre, il est inutile d'insister sur les avantages de grouper le plus possible nos constructions rurales sous un même toit : économique dans le coût premier; économique de temps dans les divers travaux à faire aux *bâtiments*; surveillance plus facile; confort, etc.

Quant à la beurrerie-fromagerie, je suis porté à croire que le temps arrivera bientôt où le cultivateur le plus progressif de la paroisse, peut-être même dans chaque rang, aura sa beurrerie-fromagerie, fabricant non-seulement pour lui-même mais également pour ses voisins. Il suffira pour cela de s'y mettre et d'apprendre parfaitement cette fabrication, ce qui, après tout, n'est pas très difficile. On comprendra l'avantage pour les cultivateurs riches, qui possèdent de vingt à quarante vaches et qui peuvent avoir le lait des voisins, d'être indépendants des fabricants, d'avoir le petit lait dans les meilleures conditions, et enfin d'utiliser, pour tous les besoins de la ferme, l'engin à vapeur nécessaire à une fabrique un peu considérable.

Ces explications étaient nécessaires pour bien comprendre l'ensemble et la raison d'être des constructions représentées par les trois figures qui suivent. Il est bon d'ajouter que le sol est très sablonneux et sec, ce qui a permis de creuser facilement et avec avantage.

Fig. 1.—Section de la bâtisse principale, vue de front.

La fig. 1 représente l'intérieur des étables, écuries, granges, etc. A droite est l'étable. Celle-ci a 50' de longueur sur une face et 22' sur l'autre, en arrière, donnant 72' d'étable adjacente, soit la place de 22 vaches et génisses. 1 est une auge en avant des vaches, sur toute la longueur des étables. Des tuyaux en fer, avec robinets, apportent l'eau dans les auges. La vapeur de l'engin vient également par les mêmes tuyaux au besoin, réchauffer l'eau à la température voulue. 2 est une auge ou mangeoire parfaitement étanche en planches, qui reçoit par le passage en avant 3-3 la nourriture des animaux. A 3-3 on voit deux pièces en bois équarries sur une seule face, sur lesquelles roule la brouette à deux roues contenant la nourriture préparée, l'ensilage, etc. A 4 est un pavé en glaise battue, d'environ 3 pouces d'épaisseur se posant sur le sol; la terre est retenue par un gros auge creusé dans un arbre dont le tour n'est pas équarri. Ce pavé a juste la longueur des vaches lorsqu'elles sont debout. Tout le fumier, tant liquide que solide, tombe ainsi dans l'auge, sans qu'il s'en perde la moindre partie. Ces auges placés derrière les vaches se déchargent d'eux-mêmes dans la cave à fumier pour les liquides; les solides sont enlevés à la pelle et jetés dans la cave (15 a) par des ouvertures dans le côté, entre la grange et l'étable. Malheureusement lorsque j'ai bâti pour mon père, il y a 27 ans, je n'avais pas en vue les divisions actuelles, et j'ai donné 14 pieds de largeur seulement à l'écurie et à l'étable. Je donnerais maintenant 16', si c'était à recommencer.